



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Réunion du Mardi 6 Novembre 2018 à l'établissement de Langon

Président de la Commission : M. Pierre MARTINE

Présents : MM. Joël BESNARD, Jean BOESSO, Yves CHAIGNEAU, Jean Pierre SOULE.

JOURNEE CHAMPIONNAT DU 04/11/2018

126 matchs programmés :

1 match arrêté

1 forfait en D3

2 forfaits en D4

Féminines, 16 matchs programmés et joués.

REPORTS

Quelques matchs sont à programmer en janvier car toutes les dates jusqu'à la trêve sont occupées par le championnat.

SUSPENDUS

Journée du 21/10/2018 : 1 suspendu

Journée du 04/11/2018 : 2 suspendus

Dossiers donnés à la Commission des Litiges et Contentieux.

Rappel d'un point des règlements généraux concernant la purge des suspensions.

Extrait des règlements généraux FFF

Article - 226 Modalités pour purger une suspension

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements)....

2. L'expression "effectivement jouée" s'entend d'une rencontre ayant eu son aboutissement normal, prolongation éventuelle comprise.

Donc, lorsqu'une équipe est forfait, le match ne se jouant pas, **le joueur suspendu ne purge pas.**

FMI

4 résultats ont été envoyés tardivement (le lundi après 12h00).

La FMI n'a pas fonctionné sur 2 rencontres (problème lors de la transmission).

Rappel règlements sportifs :

Formalités d'avant match

À l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant) doit fournir une tablette permettant un accès à la F.M.I. sous peine d'encourir la perte du match.

Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match au plus tard 2 heures avant le début de la rencontre.

Les clubs ont la possibilité de préparer leur composition d'équipe les jours précédant le match.



COMMISSION DES COMPÉTITIONS SÉNIORS

Le jour du match, chaque club vérifie, renseigne et/ou modifie sa composition d'équipe dans la tablette puis valide cette composition. Les informations validées engagent la responsabilité de chacun des clubs concernés.

Formalités d'après match

Le club recevant a l'obligation de transmettre la F.M.I **avant le dimanche 21 heures**

Le Président
de la commission des compétitions

Pierre Martine

Le Secrétaire
de la commission des compétitions

Joël Besnard